



COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Novembre 2025

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 10/11/2025

**Date de la publication** : 10/11/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - RESSES Lisa - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, M. Livio DE NADAĬ.

**Absents** : Mme DE MARCHI Céline, DALL'ANESE Lisa.

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.  
M. Livio DE NADAĬ à BAGES-LIMOGES Carine.

**Madame CAPRAIS Dominique** a été élue secrétaire de séance.

**Présents** : 19  
**Procurations** : 2  
**Votants** : 21

**Pour** : 21  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

**DÉLIBÉRATION N° 085/2025 OBJET : APPUI TECHNIQUE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE 2024.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de reconduire l'accompagnement de la Commune par le SDCI 47 (Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes 47), à travers la prestation d'appui technique visant à améliorer le fonctionnement général de la structure avec pour objectif :

- Acquérir des outils de gestion.
- Vérifier les mises en conformité administratives et techniques.
- Améliorer la gestion financière.

La reconduction de ce programme peut être en partie financée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre de son programme d'aide à l'Hydraulique collective.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce programme en demandant la participation du Conseil Départemental dans les conditions de réalisation financières suivantes tenant compte des montants forfaitisés dans son régime d'aide :

**Commune de Sainte-Bazeille :**

Année	2026
Jours d'appui	2
Montant de l'opération	800. 00 € HT
Aide Conseil Départemental 60 %	480. 00 € HT
Autofinancement	320. 00 € HT

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

- **Décide** de reconduire le programme d'appui et « modernisation » de la structure avec le SDCI 47, pour l'année 2026.
- **De solliciter** le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre de son appui financier sur ce programme.


FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 18/11/2025 et de l'affichage en date du 18/11/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Pour Le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint, Didier RESSIOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.